



REPUBLIQUE TUNISIENNE

**Allocution de Monsieur Béchir TEKARI,
Ministre de la justice et des droits de l'Homme,
devant le Conseil des droits de l'Homme
(8^{ème} session)
Genève 9 juin 2008**

Monsieur le Président,

Dans son rapport soumis au *Conseil des Droits de l'Homme*, la Tunisie a fait part d'un certain nombre d'engagements en vue de donner un nouvel élan à la dynamique de la protection et de la promotion des droits de l'Homme.

Depuis la présentation de notre rapport, de **nouvelles mesures** sont venues consolider les droits de l'homme dans leur effectivité quotidienne :

- 1- Invitation adressée au Rapporteur Spécial pour la promotion et la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste en vue d'effectuer une visite en Tunisie ;
- 2- Adoption d'une loi relative à l'institution nationale aux droits de l'homme (Comité supérieur des droits de l'Homme et des libertés fondamentales) et ce, en conformité avec les principes de Paris. Ce nouveau statut législatif vient consolider l'autonomie administrative et financière de ce Comité, élargir ses attributions et renforcer ses moyens d'action.

Par ailleurs, d'autres dispositions ont été adoptées en vue d'assurer un niveau plus élevé des acquis et de la pratique des droits de l'Homme. Ces dispositions portent sur :

- 1- Adoption d'une loi relative à l'adhésion de la Tunisie à la Convention sur les droits des personnes handicapées et à son protocole facultatif ;
- 2- Adoption d'une loi relative à l'adhésion de la Tunisie au protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- 3- Adoption d'une loi relative au retrait de réserves annexées à la loi portant ratification de la Convention sur les droits de l'enfant ;
- 4- Adoption par le Conseil des Ministres d'un projet de loi renforçant les garanties juridictionnelles lors de la détention préventive et assouplissant les conditions de mise en liberté de plein droit ; et les procédures de réhabilitation.

C'est ainsi que nous tenons à rappeler que la Tunisie est engagée de manière sereine sur cette voie et loin de tout sentiment d'autosatisfaction car, dans ce domaine, rien n'est définitivement acquis. Dans ce sens, les efforts de l'Etat continueront à être orientés vers le renforcement de la protection et la promotion des droits de l'homme dans leur effectivité quotidienne, et notamment vers le développement de la culture et de l'enseignement des droits de l'Homme et des valeurs humanistes et universelles qui les sous-tendent.

Monsieur le Président,

Il y a lieu de rappeler que la communauté international fait face à de nombreux défis réels et objectifs liés aux menaces majeures que fait peser la montée du racisme, de la xénophobie, de la diffamation des religions, de l'extrémisme, de l'intolérance et du terrorisme, ainsi que l'aggravation de la pauvreté et la menace de la famine.

Il nous est dès lors indispensable de rehausser le dialogue des cultures et les civilisations comme vecteur de compréhension et de rapprochement. A ce titre, la Tunisie, pays d'ouverture et de modération, n'épargne aucun effort pour prôner les valeurs du dialogue et de la tolérance.

Le Fonds Mondial de Solidarité, adopté par l'Assemblée générale à l'initiative de la Tunisie constitue un mécanisme à même de contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté et la crise alimentaire. La Tunisie appelle à nouveau la communauté internationale à travers le Conseil des droits de l'homme à ériger la solidarité international comme valeur fondamentale pour faire face à l'ampleur et à l'aggravation de cette crise.

Il s'avère urgent, Monsieur le Président, de relever ces défis qui pèsent gravement sur les droits de l'Homme. La responsabilité en incombe à tous. Il est alors temps que s'exprime, de manière agissante, la solidarité de la communauté internationale.

Je vous remercie Monsieur le Président.